

1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures couvertes	Dose maximum	Délai avant récolte ou stade d'application
Mais * désherbage	Mais fourrage, maïs grain, millet, moha, miscanthus	2,5 L/ha ¹	Mais fourrage: 28 jours Maïs grain: jusqu'à BBCH35 maximum Millet, moha, miscanthus: 90 jours
Mais doux * désherbage	Mais doux	2,5 L/ha	28 jours
Sorgho * Désherbage	Sorgho	2,5 L/ha	90 jours
Gaminées fourragères * désherbage	Dactyle, fétuque, ray-grass	Désherbage automne: 2,1 L/ha Désherbage de printemps: 2,5 L/ha	Désherbage d'automne: BBCH 10 - 39 Désherbage de printemps: BBCH 10 - 19
Légumineuses fourragères * désherbage	Luzerne (en conditions poussantes et en bon état végétatif)	Doses max autorisées: Automne 2,1 L/ha Printemps: 2,5 L/ha Doses recommandées: 1,5 L/ha (en utilisation sans association) 1 L/ha (en association avec un autre antiodicotylédones)	A partir de 2 feuilles trifoliées. Désherbage d'automne: BBCH 10 - 39 Désherbage de printemps: BBCH 10 - 19
	Trèfle blanc Trèfle violet ²	Désherbage d'automne: 2,1 L/ha Désherbage de printemps: 2,5 L/ha	Désherbage d'automne: BBCH 10 - 39 Désherbage de printemps: BBCH 10 - 19

1: 1 application max / an

2: avant tout emploi du produit il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Sharda Cropchem Espana ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnées ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus le catalogue des usages en vigueur.

2 CONDITIONS D'APPLICATIONS

BENTA® 480 SL est un herbicide de post-lévee efficace contre de nombreuses adventices dicotylédones. **BENTA® 480 SL** se caractérise par une grande rapidité d'action, l'efficacité définitive étant pratiquement atteinte 8 jours après traitement sur la plupart des adventices.

Sur maïs et sorgho

BENTA® 480 SL présente un large spectre antiodicotylédones particulièrement adapté pour lutter contre les adventices des maïs et des sorghos (chénopodiacées, renouée persicaire, il freine sensiblement le développement du liseron des haies).

Sur prairies temporaires

BENTA® 480 SL permet un désherbage d'implantation des jeunes prairies. Il est sélectif des graminées fourragères (dactyle, fétuque, raygrass) et du trèfle blanc et violet même en association. Il permet de lutter contre les stellaires et limite les renoncules (stade jeune), adventices particulièrement gênantes pour l'implantation des prairies.

BENTA® 480 SL est efficace sur des adventices au stade plantule à 4-6 feuilles. En cas de fortes infestations, traiter plus précocement, avant le stade 4 feuilles des mauvaises herbes. La meilleure efficacité est obtenue par temps poussant (température minimum de 8-10°C), sur des adventices en végétation active. Une bonne luminosité dans les jours qui suivent l'application favorise son efficacité.

3 PRECAUTIONS D'EMPLOI

BENTA® 480 SL doit toujours être employé sur une culture en bon état végétatif et avec des conditions météorologiques adaptées, température < 25°C, absence de gelées dans les 10 jours qui suivent l'application en évitant les périodes de fortes amplitudes thermiques. En cas de chaleur (température > 25°C), traiter tôt le soir. Une hygrométrie > 70% au moment du traitement contribue également à la réussite du désherbage. Pas de pluie dans les 5 à 6 heures qui suivent la traitement est nécessaire.

Un volume de bouillie de 400 L/ha est conseillé. Mouiller abondamment et ce d'autant plus que les adventices sont développées ou en très forte densité. Traiter sur une végétation sèche, en absence de rosée.

Il convient d'assurer une pulvérisation homogène sur les cultures et de veiller particulièrement à limiter lors du traitement les risques de dérive sur les cultures voisines. L'emploi de buses à limitation de dérive ou autres dispositifs permettant de limiter la dérive est recommandé.

4 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. L'utilisation en mélange avec une huile minérale est déconseillée.

AMM : 2120160

Composition : 480 g/L (soit 40,3% p/p) de bentazone

Formulation : Concentré soluble (SL)

5 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Ajouter la quantité voulue de **BENTA® 480 SL** dans la cuve du pulvérisateur ou $\frac{3}{4}$ remplie d'eau et compléter avec la quantité d'eau nécessaire en mettant en action le système d'agitation. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Appliquer dans un volume d'eau compris entre 200 à 400 L/ha.

6 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

7 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

8 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transsudant à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI ▼	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE:			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27 065	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				

* En cas d'intervention à l'extérieur, dans ce cas les gants ne doivent être portés et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

9 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

10 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



11 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

12 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

13 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

14 CLASSEMENT



ATTENTION

H302: Nocif cas d'ingestion.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501: Eliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de réentrée: 48 heures

Spe1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la bentazone ou autre produit contenant de la bentazone plus de 1,5 kg m.a/ha/an.

Spe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur prairies en période de drainage (printemps).

Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Sp1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

EUH401: respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et animale.

Pour tous les usages : ne pas dépasser 1000 g/ha/an de bentazone (soit 2,1 L de BENTA® 480 SL).

Pour les usages « fourragères », traiter en dehors des périodes de recharge en eau :

- En automne, avant le 25 septembre sur des cultures jeunes semées en fin d'été
- En automne, avant le 15 octobre sur des cultures installées
- Au printemps, après le 15 mars et sur sols ressuyés

Sur les zones de captage (pour toutes les cultures sur lesquelles le produit est autorisé) :

- Ne pas appliquer sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%.
- Ne pas appliquer sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes).

Détenteur de l'AMM SHARDA Cropchem Espana SL - Carril Condomina nº3 30006 Murcia Espagne. Distribué par Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Janvier 2020. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.